



FICHE D'INSCRIPTION

Séjour de vacances au camping du Tévelave
Dimanche 07 Janvier 2018 au Vendredi 12 Janvier 2018

ASSOCIATION REUNISPORT

34 chemin Kerbel- 97425 Les AVIRONS - La Réunion
Tél : 0262 38 22 79 / 06 92 27 67 31

Prix du Séjour..... 380 €uros
Assurance + licence Sports Pour Tous

*Prix comprenant : 5 jours en hébergements et pensions complètes,
l'encadrement, le matériel, les activités, le transport, l'assurance, la licence..*

Le projet pédagogique est à consulter en Doc Annexe.

FICHE DE RENSEIGNEMENT

NOM et PRENOM de l'enfant :

DATE et LIEU de NAISSANCE de l'enfant :

Nom et prénom du père :

Profession :

Nom et prénom de la mère :

Profession :

ADRESSE HABITUELLE :

Adresse e-mail :

n° tél domicile :

n° tél bureau père :

n° tél bureau mère :

n° tél portable père :

n° tél portable mère :

Accueil des ados le Dimanche 07/01/2018 de 16h30 à 19h ou le Lundi 08/01/2018 de 07h30 à 09h00 au Plateau Réunisport de Ravine Sèche.

Nous, soussignés, PERE / MERE / TUTEUR Légal..... inscrivons notre enfantau séjour de vacances au camping du Centre équestre des Makes qui se déroulera du Dimanche 07 Janvier 2018 au Vendredi 12 Janvier 2018, **autorisons pour notre enfant :**

- toute intervention chirurgicale URGENTE, sous anesthésie LOCALE ou GENERALE, décidée par un médecin ; - les promenades, les activités et l'hébergement en camping ; - le transport en bus par le biais des transports privés et en commun.

Pour maintenir une ambiance agréable, chacun est invité à apporter, au groupe, bonne humeur, excellente tenue et respect à l'équipe pédagogique. Aussi, avec l'accord des parents soussignes, les organisateurs se réservent le droit de renvoyer chez eux, AUX FRAIS DE LEUR FAMILLE, ceux qui, AYANT ETE PREALABLEMENT AVERTIS, troubleraient le bon ordre ou le bon esprit du groupe. Toute sortie sans accompagnement d'un animateur étant interdite, une défaillance sur ce point entrainerait le renvoi dans les mêmes conditions.

<p style="text-align: center;">RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (INDISPENSABLES EN CAS D'HOSPITALISATION)</p>

Nom et prénom de l'assuré social :

Profession de l'assuré social :

Adresse de l'assuré social :

Nom et adresse de l'employeur de l'assuré social :

N° de sécurité social de l'assuré social :

Référence complète de votre centre de Sécurité Sociale :

Adresse de votre centre :

Référence de votre mutuelle complémentaire (nom, adresse et n° d'assuré) :
Référence de votre compagnie d'assurance familiale (nom, adresse et n° de police) :

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES – À REmplIR OBLIGATOIREMENT

Autorisation parentale dans le cadre de la législation du droit à l'image

J'autorise

je n'autorise pas

L'association Réuni-sport a utiliser pour la diffusion et/ou la publicité dans le cadre strict de ses activités, les photographies qui pourraient être prises de mon enfant lors du séjour organisés par l'association.

Fait à _____, le _____

Signature des Parents

REGLEMENT INTERIEUR AU CAMP

ARTICLE 1 L'association RéuniSport organise un séjour de vacances du Dimanche 07 (ou Lundi 08 Janvier 2018) au Vendredi 19 Janvier 2018.

ARTICLE 2 Le séjour est réservé aux adolescents âgés de 12 à 17 ans.

ARTICLE 3 Pour le bon fonctionnement du séjour, les horaires et les lieux de RDV devront impérativement être respectés.

- Dimanche 07 Janvier 2018: de 16h30 à 19h au plateau Reunisport de Ravine Sèche.
- Lundi 08 Janvier 2018: de 07h30 à 09h au plateau Reunisport de Ravine Sèche.
- Vendredi 12 Janvier 2018: 17 heures au plateau Reunisport de Ravine Sèche.

ARTICLE 4 L'inscription est prise en compte lorsque le dossier de l'enfant est complet :

- fiche d'inscription et sanitaire dûment remplie et signée ainsi que les pièces obligatoires à joindre au dossier.

- L'intégralité du paiement effectué

Nota : Aucune inscription (ou modification) ne sera prise par téléphone.

ARTICLE 5 Le prix du séjour inclut le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter, les activités, l'hébergement, le transport et l'encadrement.

ARTICLE 6 En cas d'annulation d'inscription : aucun remboursement ne sera effectué **sauf sur présentation d'un certificat médical.**

ARTICLE 7 Tout signe de maladie contagieuse doit impérativement être signalée par les parents. La Structure se réserve le droit de refuser un enfant en cas de signe de maladie qui gênerait la bonne gestion du séjour. Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical.

ARTICLE 8 il est demandé aux responsables de l'enfant de respecter scrupuleusement la liste des effets nécessaires à ce séjour et de ramener le tout au 07 ou 08 Janvier 2018 pour la vérification. La structure ne sera nullement tenue pour responsable des pertes ou détériorations éventuelles des biens personnels. Conformément au projet pédagogique qui tend vers une immersion des jeunes dans un environnement naturel, et pour éviter toute inégalité, nous n'accepterons pas que les jeunes partent avec de l'argent de poche, un téléphone, ou tout autre matériel électronique.

ARTICLE 9 tout dommage volontaire de la part de votre enfant, devra être remboursé. Ceci exclût l'usure normale du matériel mis à disposition.

ARTICLE 10 Au premier jour, les enfants établissent une charte de vie qu'ils devront respecter. En cas de non-respect de cette charte, des sanctions jusqu'à l'exclusion définitive pourront être prononcées.

ARTICLE 11 Un projet pédagogique est consultable lors de l'inscription. Il définit le fonctionnement du séjour. Il est recommandé d'en prendre connaissance.

Tout manquement au présent règlement mettra un terme à la participation de votre enfant au séjour. Cette mesure exceptionnelle se fera sans remboursement.

LETTRE D'ENGAGEMENT À LIRE ET À SIGNER (PARENTS ET JEUNES)

Vous avez accepté librement de nous confier votre enfant pour ce séjour et nous nous réjouissons de l'accueillir.

Afin que ce séjour en communauté se déroule dans les meilleures conditions pour tous, il est nécessaire et indispensable que tout le monde en respecte l'esprit et les quelques règles simples qui vont constituer la base de ce document que nous vous demandons de lire attentivement avec votre enfant et de le signer.

- Les règles de vie de ce séjour ne se veulent pas être une succession d'interdits mais de respect mutuel, apprentissages à la vie future de nos jeunes.
- Ce séjour est orienté vers la découverte de la nature qui demandera parfois un effort physique, toujours raisonnable et progressif, qui ne devra pas être vécu comme une astreinte mais comme une approche sportive nécessaire et bénéfique.

REGLEMENT INTERNE DU GROUPE

S'agissant d'un séjour de vacances pour mineurs, des règles strictes de sécurité et de santé sont imposées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous y souscrivons pleinement.

LES INTERDICTIONS

- • Interdiction absolue de fumer ou d'être porteur de quoi fumer, de détenir, d'utiliser ou de partager toute sorte de drogue, ceci pendant toute la durée du séjour
- • Interdiction absolue d'acheter ou de consommer des boissons alcoolisées
- • interdiction absolue de sortir de l'enceinte du mini camp ou de quitter le groupe a titre individuel ou collectif en l'absence d'animateur

Toute violation de ces règles imposera un renvoi immédiat, sous la responsabilité des parents après que ceux-ci en auront été informés.

Aucun dédommagement, ni remboursement des frais de séjour ne sera fait.

Nous recommandons vivement certaines règles élémentaires de bon sens, d'hygiène et de savoir-vivre

- • une tenue vestimentaire décente et une hygiène corporelle
- • avoir un langage correct envers le groupe et l'équipe pédagogique
- • avoir un respect du matériel qui assure notre confort

Le

Signature des parents

Signature du Jeune